

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 3084 / 2008
Conférant l'honorariat à Mme LANDRIC Bernadette,
ancienne adjointe au maire de SAINT NAZAIRE

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 11 juillet 2008 par laquelle M. Jean-Claude TORRENS, Maire de Saint Nazaire, sollicite l'honorariat de Mme Bernadette LANDRIC, ancienne adjointe au maire de la commune de SAINT NAZAIRE ;

CONSIDERANT que Mme Bernadette LANDRIC remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Madame Bernadette LANDRIC, ancienne adjointe au maire de la commune de SAINT NAZAIRE, est nommée Maire-adjoint honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 22 juillet 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Cabinet,



Muriel MOLINER

LE PREFET,

Original Signé

Hugues BOUSIGES

Adresse Postale : 24 quai Nadi Cormon - 66 951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0007

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 3085 / 2008
Conférant l'honorariat à M. Gérard GIRAULT,
ancien adjoint au maire de l'ALBERE

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 9 juillet 2008 par laquelle M. Pierre de BESOMBES SINGLA, Maire de l'Albère, sollicite l'honorariat de M. Gérard GIRAULT, ancien adjoint au maire de la commune de l'ALBERE ;

CONSIDERANT que M. Gérard GIRAULT remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Gérard GIRAULT, ancien adjoint au maire de la commune de l'ALBERE, est nommé Maire-adjoint honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 22 juillet 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Cabinet,



Muriel MOLINER

LE PREFET,

Original Signé

Hugues BOUSIGES

Adresse Postale : 24 quai Sadi Carnot 66 951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0002

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 3146 / 2008
Conférant l'honorariat à M. Georges ADROGUER,
ancien Maire de RODES

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 16 juillet 2008 par laquelle M. Georges ADROGUER, ancien Maire de Rodès sollicite l'honorariat ;

CONSIDERANT que M. Georges ADROGUER remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

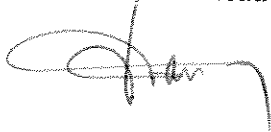
A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Georges ADROGUER, ancien Maire de la commune de RODES, est nommé Maire honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 25 juillet 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Bureau du Cabinet,



Jocelyne VAN ELVERDINGHE

LE PREFET,

Original Signé

Hugues BOUSIGES